

Le non-respect des engagements de MICROSOFT sanctionné par la Commission européenne à hauteur de 561 millions d'euros

La Commission européenne inflige à MICROSOFT une amende de 561 millions d'euros pour n'avoir pas avoir respecté ses engagements, pris en 2009, consistant à offrir aux utilisateurs européens de Windows le choix entre différents navigateurs internet et la possibilité pour ceux-ci de désactiver le navigateur internet, « Internet Explorer » de MICROSOFT, au profit de navigateurs concurrents (tels que notamment Mozilla Firefox, Google Chrome, Apple Safari).

En réponse aux préoccupations de concurrence de la Commission concernant une possible infraction aux règles de l'Union européenne relative aux abus de position dominante résultant de la vente liée du système d'exploitation Windows pour PC et du navigateur internet « Internet Explorer », MICROSOFT s'était engagée, dans le cadre la procédure d'engagements prévue à l'article 9 du Règlement (CE) n°1/2003, à proposer aux utilisateurs européens de Windows un écran multi-choix, leur permettant de sélectionner plusieurs navigateurs internet et ce, pour une période de 5 ans (soit jusque 2014). La Commission avait alors rendu ces engagements juridiquement contraignants et clôturé l'enquête relative à des pratiques supposées d'abus de position dominante.

La Commission a été informée en 2012 que l'écran multi-choix n'était plus présent dans la version Windows 7 Service Pack 1, sortie au mois de février 2011. Suite à l'enquête menée par la Commission, celle-ci conclut au non-respect par MICROSOFT de ses engagements entre les mois de mai 2011 et juillet 2012 et prononce une amende sévère tenant compte de la durée de l'infraction (14 mois), du nombre d'utilisateurs touchés (15 millions d'utilisateurs privés de l'écran multi-choix sur la période concernée), de la nécessité de conférer un caractère dissuasif à l'amende (c'est la première fois que la Commission est conduite à sanctionner le non-respect d'engagements) et, comme circonstance atténuante, de la coopération de MICROSOFT à l'enquête.

Virginie BERNARD – Tiphaine LE NORMENT